

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BARC

**OBJET : Budget principal, budgets annexes des transports urbains, de l'assainissement, de la ZAE de Valette, de la gestion des déchets et de l'immobilier économique.
Affectation du résultat de fonctionnement 2012.**

Mesdames, Messieurs,

Le compte administratif 2012 étant adopté, il convient maintenant d'affecter les résultats qui sont repris au budget primitif.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II, titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget principal, budget annexe de l'aménagement des zones d'activités, budget annexe de l'immobilier économique et budget annexe de la gestion des déchets),

VU l'instruction budgétaire et comptable M43 et plus particulièrement le titre 3; chapitre 3, paragraphe 4 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement, et son affectation par l'assemblée délibérante (budget annexe des transports urbains),

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 3, paragraphe 4 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement et son affectation par l'assemblée délibérante (budget annexe de l'assainissement),

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 8 avril 2013 approuvant les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2012,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 8 avril 2013

n°3

page 2/4

BUDGET PRINCIPAL

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2012 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2012 (comprenant le résultat de l'exercice 2012 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	3 557 751,06 €
Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2012 (comprenant le résultat de l'exercice 2012 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	1 098 048,97 €
Solde des crédits reportés de 2012 à 2013	-1 989 520,00 €
Solde de la section d'investissement après reports	-891 471,03 €

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement soit 3 557 751,06 € selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 1 957 751,06 €,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 1 600 000 €.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2012 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2012 (comprenant le résultat de l'exercice 2012 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	51 004,43 €
Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2012 (comprenant le résultat de l'exercice 2012 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	1 123 168,88 €
Solde des crédits reportés de 2012 à 2013	-682 350,00 €
Solde de la section d'investissement après reports	440 818,88 €

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 51 004,43 €.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2012 de ce budget aux

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 8 avril 2013

n°3

page 3/4

montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2012 (comprenant le résultat de l'exercice 2012 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	375 572,08 €

Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2012 (comprenant le résultat de l'exercice 2012 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	-1 030 832,96 €
Solde des crédits reportés de 2012 à 2013	-740 920,00 €
Solde de la section d'investissement	-1 771 752,96 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 375 572,08 €, afin de couvrir partiellement le déficit d'investissement.

BUDGET ANNEXE DE L'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2012 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2012 (comprenant le résultat de l'exercice 2012 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	1 046 662,23 €

Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2012 (comprenant le résultat de l'exercice 2012 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	2 831 505,48 €

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 1 046 662,23 €.

BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DES DECHETS

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2012 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2012 (comprenant le résultat de l'exercice 2012 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	1 470 052,41 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 8 avril 2013

n°3

page 4/4

Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2012 (comprenant le résultat de l'exercice 2012 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	1 062 024,59 €
Solde des crédits reportés de 2012 à 2013	-300 500,00 €
Solde de la section d'investissement après reports	761 524,59 €

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement soit 1 470 052,41 € selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068 pour un montant de 770 052,41 €,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 700 000 €.

BUDGET ANNEXE DE L'IMMOBILIER ECONOMIQUE

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2012 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2012 (comprenant le résultat de l'exercice 2012 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	147 729,38 €

Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2012 (comprenant le résultat de l'exercice 2012 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 2 255 255,42 €
Solde des crédits reportés de 2012 à 2013	1 290 700,00 €
Solde de la section d'investissement après reports	-964 555,42 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 147 729,38 €, afin de couvrir partiellement le déficit d'investissement.

POUR : 59
CONTRE :
ABSTENTIONS : 2
Mme Vacheron, M. G Michaud

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 16/04/2013 n° 2732
Publié au siège de la CAPC, le 15/04/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER